

## Informations relatives à votre départ de l'EPFL

Le présent document est aussi disponible sur le site [rh.epfl.ch](http://rh.epfl.ch) -> Outils pour employé.e.s -> FAQ -> Départ de l'EPFL.

### Publica

Le formulaire de sortie de la caisse de pensions PUBLICA (2<sup>ème</sup> pilier) doit être retourné, avant votre départ de l'EPFL, dûment complété, daté et signé à l'adresse suivante : Caisse Fédérale de pensions PUBLICA, Eigerstrasse 57, 3007 Berne.

**Un remboursement en espèces de la prestation de sortie est possible en cas de départ définitif de la Suisse. Pour toute destination hors de Suisse et du Lichtenstein, les documents suivants doivent être annexés :**

- attestation de départ délivrée par le Contrôle des habitants de votre commune de domicile ;
- déclaration de consentement écrite du conjoint avec signature authentifiée par un notaire ou par Publica à Berne.

**Pour un départ à destination de l'un des Etats membres de la Communauté européenne et de l'AELE (Islande et Norvège), en plus des documents précités, le formulaire d'ouverture d'un compte de libre passage auprès d'une banque ou d'une assurance doit également être annexé.**

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter Mme Isaline Wahli (faculté ENAC) au numéro interne 36039 ou par e-mail [isaline.wahli@epfl.ch](mailto:isaline.wahli@epfl.ch) ou M. Eric Vionnet (autres facultés, CDM, CDH et administration) au numéro interne 32144 ou par e-mail [eric.vionnet@epfl.ch](mailto:eric.vionnet@epfl.ch). Vous pouvez également consulter le site suivant : <http://www.sfbvg.ch> -> Organe de liaison.

### AVS/AI

Veuillez consulter le site suivant <https://www.ahv-iv.ch/fr/Mémentos-Formulaires/Mémentos/International> afin d'obtenir toutes les informations utiles concernant l'AVS. Le formulaire de demande de remboursement des cotisations pourra être obtenu sur le site suivant <https://www.ahv-iv.ch/fr/Mémentos-Formulaires/Formulaires/Formulaires-administratifs-généraux>

Si vous vous installez dans un pays avec lequel la Suisse a conclu une convention de sécurité sociale (par exemple un pays de l'UE <https://www.ahv-iv.ch/fr/M%C3%A9mentos-Formulaires/Formulaires/Prestations-de-lAVS>), vous êtes en droit de faire valoir des prestations auprès de l'AVS/AI en cas d'invalidité ou de décès. Les prestations de retraite peuvent être demandées dès l'âge de 64 ans pour les femmes, respectivement 65 ans pour les hommes.

### Assurance accidents

Pendant votre période d'activité à l'EPFL, vous étiez assuré(e) contre les accidents par la SUVA (Assurance-accidents) en application de la LAA (Loi sur l'Assurance-Accidents). En raison de votre départ, nous vous informons que la couverture accident selon la LAA cesse de produire ses effets à la fin du 31<sup>ème</sup> jour qui suit la fin des rapports de service. Si vous n'avez pas de nouvel employeur pour au moins 8 heures par semaine ou que vous n'êtes pas au indemnisé par le chômage, il vous appartient de vous assurer personnellement auprès d'une caisse maladie en Suisse pour une couverture accidents non-professionnels. La SUVA propose une prolongation de 6 mois consécutifs au maximum de votre couverture d'assurance accidents non-professionnels pour la somme de CHF 45/mois. Le premier mois étant assuré d'office, il est exempt de prime. La conclusion de cette « Assurance par convention » doit intervenir avant la fin du 31<sup>ème</sup> jour qui suit votre départ. Vous pouvez passer directement par le site internet [www.suva.ch/assurance-convention](http://www.suva.ch/assurance-convention) pour effectuer la transaction. Par ce biais, un certificat d'assurance international peut être délivré immédiatement. Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter directement les RH <https://www.epfl.ch/campus/services/human-resources/fr/ressources-humaines/>

### Vos bulletins de paie

Enregistrez ou imprimez vos bulletins de paie, certificats de salaires, allocations familiales et autres documents encore disponibles dans [SESAME 2- HR Online](#). Après votre départ, votre accès à SESAME 2 sera coupé.

### Abonnement CFF ½ prix

Votre abonnement CFF est à restituer à votre supérieur hiérarchique le dernier jour de votre présence dans l'Ecole. Pour tout complément d'information, adressez-vous à Mme Michèle Rüegg Mangili au numéro interne 33271 ou par e-mail [michele.ruegg@epfl.ch](mailto:michele.ruegg@epfl.ch).